



CABINET
Service communication

lundi 15 février 2016

Commission départementale consultative des gens du voyage Réunion du 10 février 2016 en préfecture

La commission départementale consultative des gens du voyage s'est réunie le 10 février 2016, sous la présidence conjointe de Stéphane BOUILLON, préfet des Bouches-du-Rhône et de Danièle BRUNET, conseillère départementale, représentant Martine VASSAL, présidente du Conseil Départemental.

Les coprésidents ont présenté le nouveau découpage territorial issu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et son impact sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la métropole d'Aix Marseille Provence exerce de plein droit un certain nombre de compétences, parmi lesquelles : « *l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » sur le territoire des 4 EPCI qui en étaient eux-mêmes délégataires jusqu'au 31 décembre 2015 (la communauté urbaine Marseille Provence métropole, la communauté du pays d'Aix, la communauté du pays d'Aubagne et de l'Étoile, et la communauté d'agglomération du pays de Martigues).

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance des conclusions de l'étude lancée par l'État et le Département afin d'identifier les situations de sédentarisation des gens du voyage, y compris sur les aires d'accueil. Cette étude a permis de constituer un atlas des sites d'ancrage territorial et de recenser les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en habitat adapté. Ces préconisations seront appliquées dans un premier temps sur des sites expérimentaux.

Malgré les engagements pris par la plupart des collectivités et leurs efforts pour réaliser les objectifs fixés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé début 2012, la création des équipements a du mal à se concrétiser puisque la dernière ouverture d'une aire d'accueil a eu lieu en janvier 2014. Cependant, courant 2016, une centaine de places supplémentaires devrait être livrée. Elles seront réparties sur 4 aires nouvelles, ce qui porterait le nombre de places d'accueil à environ 380 places sur les 1.000 inscrites au schéma.

Trois sites sont également identifiés pour l'accueil des grands groupes de voyageurs (Aix le Réaltor, Istres la Massuguière et, aux Saintes Maries de la mer, aménagement d'emplacements dédiés au sein des espaces mobilisés pour les grands rassemblements).

Des groupes de travail constitués de représentants de la communauté des gens du voyage, des services de l'État et des collectivités locales, sont chargés de travailler à la mise en œuvre de différentes mesures concernant les aires de grand passage, l'accès à l'éducation pour les jeunes, la sédentarisation et enfin les questions de médiation en cas de difficultés d'échanges avec la communauté des gens du voyage.

Une prochaine réunion de la commission aura lieu avant l'été afin de vérifier l'état d'avancement du schéma.